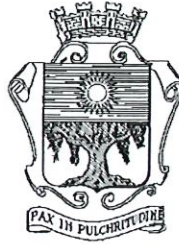


AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_05-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE « JEAN COCTEAU » POUR L'ORGANISATION DE SON 50^{ème}
ANNIVERSAIRE

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, , Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_05-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

V – FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU
COLLEGE « JEAN COCTEAU » POUR L'ORGANISATION DE SON 50^{ème}
ANNIVERSAIRE

Monsieur Roger ROUX, Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le budget communal 2025,
Vu le courrier du 02 mai 2025 de Monsieur le Principal du collège « Jean Cocteau »,
Vu l'avis de la commission des finances du 12 juin 2025,

Considérant que par lettre du 02 mai 2025, le collègue « Jean Cocteau » situé rue Charles II Comte de Provence à Beaulieu-sur-Mer, sollicite le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 € à l'occasion de l'organisation de son 50ème anniversaire.

Considérant l'importance de cet événement qui valorise l'histoire de l'établissement, son ancrage dans le territoire communal et sa contribution à la vie éducative et culturelle locale.

Considérant que la manifestation prévue pour célébrer cet anniversaire se déroulera le vendredi 20 juin prochain au sein du collège, avec la participation des élèves, des équipes pédagogiques, des familles et des anciens élèves et membres de la communauté éducative.

Considérant que la commune souhaite soutenir cet événement en attribuant une subvention d'un montant de 2000 € destinée à participer aux frais d'organisation (animations, logistique, communication...).

Considérant que le budget prévisionnel de cette manifestation est d'un montant de 15 050 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ATTRIBUE au Conseil d'Administration du Collège « Jean Cocteau » une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour l'organisation du 50^{ème} anniversaire, qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025,
- DIT que la subvention est inscrite à l'article 6574 du budget communal 2025,

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_05-DE
Reçu le 23/06/2025



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_05-DE
Reçu le 23/06/2025

